

J'AI ENTRE 25 & 65 ANS ET JE SUIS UNE FEMME

1

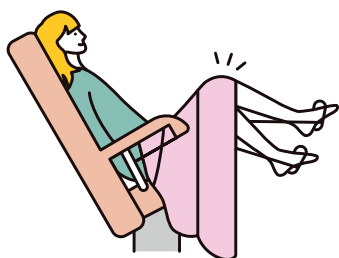
Si je ne suis pas à jour de mon suivi gynécologique, je reçois une invitation par voie électronique (compte Ameli ou Mon espace santé) ou par voie postale de l'Assurance Maladie.



Bon à savoir :

- de 25 à 29 ans, un dépistage (frottis) est recommandé tous les 3 ans après deux tests réalisés à un an d'intervalle et dont les résultats sont normaux.
- de 30 à 65 ans, un dépistage (test HPV) est recommandé tous les 5 ans après un test HPV négatif.

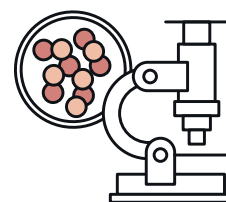
2



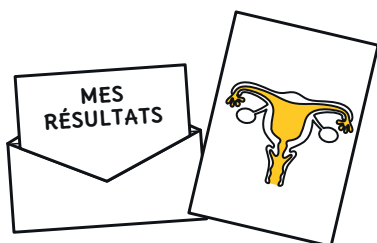
Je vais consulter un médecin, un gynécologue ou une sage-femme pour réaliser un prélèvement cervico-utérin (frottis de dépistage).

3

Mon prélèvement est envoyé pour analyse à un cabinet de cytopathologie ou un laboratoire de biologie. L'analyse du test est 100 % prise en charge sans avance de frais avec l'invitation.



4



Je reçois mes résultats par courrier, mon médecin ou ma sage-femme et le CRCDC Pays de la Loire aussi.